



Arnaque de bouygues après avoir résilié orange

Par **belldandy31**, le **31/03/2011** à **10:19**

Bonjour,rnrnMon ami était chez orange et a fini son engagement après 2 ans. Il veut changer de forfait pour le même prix mais en ayant plus d'avantages. Il se réengage donc pour 1an de plus. Mais le forfait étant trop cher, il décide rapidement (dans les 3mois suivant son réengagement) de voir bouygues afin de se renseigner sur les forfaits bloqués avec sms illimités etc... La conseillère lui dit que même s'il vient de s'engager à nouveau chez orange, elle peut résilier le contrat orange de son lieu de travail, lui faire garder le même numéro, faire passer la loi chatel qui dit que mon ami ne va payer qu'une seule partie du forfait orange au lieu de la totalité. Résultat, il accepte, elle appelle orange pour confirmer notre numéro, si elle peut faire les changements et s'il n'y a pas de problème, on lui répond que c'est ok. Elle fait donc toutes les démarches nécessaires afin qu'il s'engage chez bouygues etc... Nous avons quand-même une trace écrite de cette dame, qui montre combien mon ami doit payer (environ) à orange. Mais quelques jours plus tard c'est la surprise! Orange envoie un courrier signalant la résiliation faite par Bouygues, mais avec la totalité de la somme à payer!!! Alors qu'il était convenu que la loi chatel passait, mon ami appelle Orange afin d'expliquer la situation. Orange dit que la loi ne passe pas et réclame donc la somme totale. On part donc s'expliquer avec Bouygues, mais la conseillère était en vacances. Ces collègues confirme bien, et à plusieurs reprise, que la loi chatel passe, que le problème vient d'Orange, qu'il ne doivent pas connaître cette loi, qu'ils sont incompetents quoi. Orange appelle plusieurs fois, envoie plusieurs courriers. Ils essaient même de négocier en proposant de lui faire un rabais s'il règle la somme dans les jours qui suivent! Ils répètent que la loi ne passe pas, que Bouygues se sont trompés! On repart à nouveau chez Bouygues qui voit finalement qu'ils avaient tort, mon ami tient à voir le responsable qui... nit toute responsabilité, que c'est la faute de mon ami qui aurait oublié de détailler certaines choses et qu'il ne pouvait rien faire pour lui! Malgré le mot laissé par son employée qui confirme quand-même que c'est bien son écriture

et que c'est elle qui s'était occupée de ce cas, rien y fait! Mon ami se retrouve donc avec 2 forfaits à payer, mais un seul numéro. Et bien sûr la justice à ses trousses... Que faire? Se retourner contre Bouygues, mais un avocat, c'est cher!!! Quelles solutions??

Par **amira**, le **31/03/2011** à **20:52**

bonjour rnje crains de vous dire que vous pouvez rien car c'est la loi et la personne était mal renseigné c'est donc la faute de a personne et vous pouvez rien faire rnbbon courage

Par **belldandy31**, le **31/03/2011** à **23:03**

Merci, mais est-ce que ça vaut le coup de porter plainte et donc de faire appel à un avocat? Ou plutôt payer orange? (plus de 500euros quand-même) Quelle bande d'arnaqueurs, vraiment!!!

Par **Marion2**, le **01/04/2011** à **09:23**

Personne ne vous a empêché de consulter la loi Chatel et personne ne vous a obligé à suivre les conseils de Bouygues.rnrnVotre plainte ne sera pas recevable.